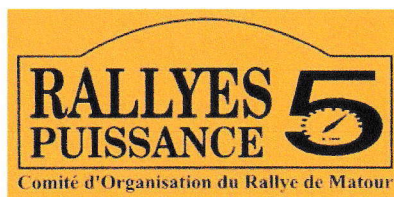


REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

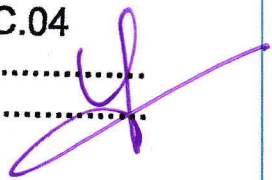


30ème Rallye Régional de Matour 18 & 19 Juillet 2025

- Coupe de France des Rallyes (coef 2)
- Challenges Bourgogne Franche-Comté 2025

VISA Ligue BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 40-318
du 17/04/25



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 2 Juin 2025**

Ouverture des engagements : **Lundi 2 Juin 2025**

Clôture des engagements : **Lundi 7 Juillet 2025**

Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 13 Juillet 2025**

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 13 Juillet de 8h à 14h non-stop

Vendredi 18 Juillet de 10h à 20h non-stop

Vérifications administratives le : **Vendredi 18 Juillet 2025 de 16h à 22h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Vérifications techniques le : **Vendredi 18 Juillet 2025 de 16h30 à 22h30** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 18 Juillet 2025 à 16h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 18 Juillet 2025 à 20h** Lieu : **Salle du CART Matour**

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 19 Juillet 2025 à 07h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 19 Juillet 2025 à 07h** Lieu : **Parc du Manoir Matour**

Départ de Matour de la première voiture (VHC) : **Samedi 19 Juillet 2025 à 8h45**

Arrivée à Matour de la première voiture (VHC) : **Samedi 19 Juillet 2025 à 18h05.**

Vérification finale le : **Samedi 19 Juillet 2025** Lieu : **Garage Renault Bouillot 71520 Matour**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le **Samedi 19 Juillet 30'** après le dernier concurrent Lieu : **Podium**

Remise des prix le : **Samedi 19 Juillet à la rentrée des véhicules au parc fermé.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 30^{ème} Rallye de Matour en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté .le 17/04/25 sous le numéro 40 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 318 en date du 17/04/25.

Comité d'Organisation

Président : M Lionel Laurent

Membres : **Le bureau et les membres de l'Association rallyes Puissance 5**

Secrétariat du Rallye, Adresse : Maison des associations le bourg 71520

Matour Téléphone : 07.85.36.28.99 Mail : bureau.rp5matour@yahoo.fr

Permanence du Rallye :

-Vendredi 18 Juillet de 15h à 20h - Samedi 19 Juillet de 07h à 21h sans interruptions Salle du CART à Matour.

Organisateur technique

Nom : **Association Rallyes Puissance 5**

Adresse : **Mairie le bourg 71520 Matour**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1 P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président du collège :

Mme Charleux Josiane Licence N° 9434

Membres du collège :

M Soufflet Bernard Licence N° 18577

M Rabian Dominique Licence N° 20036

Direction de Course :

Directeur de Course : **M Gacon Eric Licence N° 9100**

Directeur de Course adjoint : **M Brossard Jean-Paul Licence N°4763**

Directeur de Course Adjoint au PC ES 1-3-5 : **M Rossignol Didier Licence N° 11521**

Directeur de Course Adjoint au PC ES 2-4-6 : **M Temmerman Eric Licence N°26388**

Directeur de Course ES1-3-5 : **M Violet Benoit Licence N°207574**

Directeur de Course adjoint ES1-3-5 : **M Giraudon Jean Marc Licence N°20434**

Directeur de Course ES2-4-6 : **M Dréau Philippe Licence N°2281**

Directeur de Course adjoint ES2-4-6 : **M Pénide Marc Licence N°8237**

Médecins :

Médecin Chef Pc course : **Docteur Fatah Abdelhamid**

Médecin ES 1.3.5 Champ-Rouan : En Attente

Médecin ES2.4.6 La Bussière : En Attente

Commissaires Techniques :

Responsable commissaires techniques : **M Alloin Christian Licence N°13706**

Commissaire technique : **M Laplanche J-L Licence N°19578**

Commissaire technique : **M Billard Loïc Licence N° 251873**

Commissaire technique : **M Legrand Jean- Paul Licence N°3935**

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : **Mme Dréau Brigitte Licence N°2282**

M Max Lolliia Licence N°3325

Juge de fait : **Tous les officiels du rallye sauf les commissaires sportifs**

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye de Matour compte pour les challenges Bourgogne Franche-Comté 2025 et la coupe de France des rallyes 2025 (Coef. 2)

1.3 P. VERIFICATIONS

Les horaires pour les vérifications administratives et techniques sont libres de 16h à 22h00

Attention : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet : www.asadunoise.fr, rubrique « Matour ».

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2025

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Matour :

-Imprimer et remplir l'engagement en le téléchargeant sur le site internet asadunoise.fr. L'envoyer avant le 07 Juillet 2025 minuit. (Cachet de la poste faisant foi).

-L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement.

A envoyer à : M Perrachon Florian 1725 Route de la toule 71520 Trambly 06.48.76.28.51

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

(Modernes, VHC)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement (dont 5€ pour le Challenge commissaires de la Ligue) sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 640 € (x 2)
- Avec la publicité facultative des organisateurs et équipage 100% Asa Dunoise : 290€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Chèque à l'ordre de : Rallyes puissance 5

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aura été refusé
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu

Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents, qui pour des raisons majeures n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisation par lettre recommandée ou par mail : bureau.rp5matour@yahoo.fr

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye de Matour représente un parcours de 142.00 km divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.99 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 Champ-Rouan 8.280km ES 2.4.6 La Bussière 5.050km L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- **Dimanche 13 Juillet de 8h à 14h non-stop**
- **Vendredi 18 Juillet de 10h à 20h non-stop**

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés comme prévu aux articles 6.2 et 6.4 du règlement standard des rallyes. Des contrôles seront effectués. Le road book et les documents seront à retirer au Parc du Manoir à Matour

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE		
			1 à 3 partants	4 à 8 partants	9 partants et +
1er	350 € + trophée	100 €	160 € + trophée	320 € + trophée	320 € + trophée
2ème	250 € + trophée	80 €		160 € + trophée	160 € + trophée
3ème	150 € + trophée	50 €			80 € + trophée

La remise des prix aura lieu dès la publication du classement officiel définitif

- Le montant total des prix distribuables est de 8000 €.
- La remise des prix est conforme aux groupes et classes de la réglementation 2024.
- Les prix en valeurs sont cumulables.
- Les groupes seront récompensés à partir de 5 partants.
- Le premier équipage féminin recevra une prime de 100 euros + 1 trophée

Les virements bancaires seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur [asadunoise.fr](https://www.asadunoise.fr)